

**DÉLIBÉRATION N°2019-20\_96**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du jeudi 9 juillet 2020**

**5. Affaires financières**

**5.8 Décision concernant le maintien, selon des modalités particulières, du programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 35	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres présents : 16	Suffrages exprimés : 23
Membres représentés : 7	Pour : 23
Total : 23	Contre : 0

**Ce point a été débattu lors du conseil d'administration en date du 11 juin 2020 et reporté à ce conseil d'administration du jeudi 9 juillet afin de disposer d'informations complémentaires par le Centre de Linguistique Appliquée.**

La reconduite en 2020-2021 du programme à destination des étudiants migrants avait été votée par le conseil d'administration en date du 12 mars 2020.

Ce public nécessite un accompagnement individuel et une aide en présentiel que la crise sanitaire et la fermeture de l'université n'ont pas permis d'effectuer. Outre ces difficultés qui sont toujours d'actualité, le court délai avant la fin de l'année universitaire ne permettra pas de lancer un appel à candidature et d'organiser un comité de sélection avant la fermeture de l'université.

Il est ainsi proposé de poursuivre le programme 2019-2020 en 2020-2021, sans organiser de nouvel appel à candidatures, selon les modalités suivantes :

- Sélection des étudiants placés sur liste complémentaire les années antérieures ;
- Renouvellement de la participation des étudiants 2019-2020 « méritants » qui n'ont pas obtenu le niveau requis pour intégrer une formation universitaire.

Le pilotage et la gestion du programme sont assurés par la direction des relations internationales et de la francophonie et le centre de linguistique appliquée.

Le CLA serait chargé d'affecter les étudiants à des groupes de formation existants (sous réserve de l'existence de ces groupes en septembre 2020).

Ce dispositif étant un programme de solidarité, le CLA encouragera par ailleurs les associations à solliciter des subventions qui contribueraient à le financer.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité, la décision de maintenir, selon des modalités particulières, le programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants.

Besançon, le 13 juillet 2020

Pour le président et par délégation  
La directrice générale des services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a horizontal line.

Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

